



Compte rendu du groupe de travail « Domaines » du 29 juin 2009

A la demande insistante notamment du SNADGI et du SNT - CGT, un groupe de travail s'est réuni sous la présidence du chef de service France Domaine et en présence du sous directeur RH pour faire le point trente mois après le transfert – le 1er janvier 2007- à l'ex-DGCP.

En effet dans la période, la mission domaniale connaît des évolutions rapides, notamment dans la mise en œuvre de la politique immobilière de l'Etat, son encadrement et le recours à l'externalisation de certains travaux, qui ne manquent pas d'inquiéter.

En outre, l'annonce faite le 27 mars dernier par Monsieur Parini aux organisations syndicales du report sine die de la date d'option par les agents ex-DGI ne règle pas toutes les questions de la période transitoire qui devait s'achever au 31 décembre 2009 selon le protocole DGI-DGCP de 2006.

Quelques jours avant la réunion, la D.G. avait transmis 21 fiches sur les missions et l'applicatif plus une concernant la R.H. en réponse aux questions posées au préalable par écrit par la CGT.

Dans ses interventions, la délégation de la CGT a insisté sur :

■ L'avenir des missions et celui de France Domaines

Les externalisations, expérimentales ou confirmées, se poursuivent : gestion de successions vacantes, ventes immobilières chez les notaires, expertises d'évaluations, gestion de cités administratives, recours à des prestataires externes, embauches de contractuels de droit privé etc. De colloques en séminaires pour « think tanks », les idées et les propos libéraux pur jus s'agitent et se répandent dans la presse et sur le Net à objectif constant : externaliser ! Toutes choses qui sous couvert de « professionnalisme » et de « modernisation » concourent à un affaiblissement du service public.

La création d'un Service à Compétence Nationale (S.C.N.) indépendant des directions de Bercy est ardemment souhaitée par les tenants de cette logique libérale. Ce qui se traduirait ipso facto par l'extraction des Domaines de la DGFIP.

A ces grandes manœuvres, l'étude qui s'engage sur la gestion des pôles G.P.P., rattachées ou pas à la DNID, apparaît dès lors accessoire.

■ La gestion des agents

Dès avant la réunion, la CGT avait posé par écrit à la DG une série de questions sur la gestion des agents, à savoir :

- ▶ « Compte tenu de la fusion DGI-DGCP intervenue depuis le transfert, l'annonce du report de la date d'option se limite t'elle aux demandes individuelles ou à la prolongation elle même de la période transitoire jusqu'à l'adoption de la fusion des corps et des statuts particuliers ?

La prolongation de la période conditionne en effet l'ensemble du dispositif existant depuis 2007, à savoir :

1. Mutations

- La possibilité de demande d'un poste « Domaines PMDF » par les agents ex-DGI dans le cadre des mouvements de mutations et CAP Impôts ?
- Le retour dans la sphère fiscale y compris en surnombre à la résidence ?
- Les demandes de postes Domaines dans le cadre des mouvements Impôts pour les agents du PMDF n'ayant pas opté ?
- Par ailleurs, en raison des règles différentes d'ancienneté (administrative à la DGI et de la demande à la DGCP pour les B et les C), les demandes des agents ayant opté sont pénalisées dans l'ordre des tableaux de mutations à la DGCP. Pourtant, lors des groupes de travail en 2006, il nous avait été assuré que ces situations feraient l'objet d'une attention bienveillante lors des mouvements à venir à la DGCP ; en 2008, les CAPC ont eu à connaître ce genre de situations, lesquelles ont pu trouver une issue favorable. Néanmoins, il n'y a aucune règle écrite pour ces cas.
- La situation des postes en BRF mérite d'être clarifiée car cette structure n'a pas d'équivalence administrative à la DGCP : les agents qui y sont affectés ont une obligation de maintien de 3 ans pendant lesquels ils ne peuvent postuler sur un emploi départemental Domaines.
- Nous avons aussi demandé la possibilité de mutation de Domaine à Domaine au delà du 1^{er} janvier 2010, sans que cela n'entraîne d'option irrévocable pour la filière CP.

2. Notation

- Le système de notation bi-directionnel continue t'il en 2010 ?
- Il semble que les contingents disponibles dans les DSF soient peu redistribués aux agents ex-DGI d'une part, et que pour ceux ayant opté, l'application EDEN ne reprenne pas les notations antérieures, les faisant repartir à la note pivot ?

3. Promotions

Qu'en est-il de la promotion au grade d'IDEP 3 de couronnement de carrière pour l'année 2010 pour les agents ex-DGI (CAP en décembre) et qui pour espérer l'obtenir ne doivent donc pas opter, car ils seraient forclos pour une inscription sur la liste RP identique ?

Le dispositif est-il prolongé au delà du 31 décembre 2009 ?

Enfin, la CGT a estimé indispensable qu'un bilan de cette période ouverte depuis le 1^{er} janvier 2007 soit établi en matière de notation, de promotions, de mutations et d'options, comme les directions générales s'y étaient engagées lors des groupes de travail d'avant le transfert ».

Les réponses de la Direction de France Domaine

► Sur les questions de R.H.

Le contenu de la fiche R.H. remise aux O.S. (cf copie ci-jointe) n'a pas été modifié en séance.

En résumé, les agents ex-DGI peuvent conserver leur statut jusqu'à la fusion des corps et peuvent revenir dans la filière fiscale dans le cadre d'un mouvement de mutation : ils pourront bénéficier d'une priorité sur la résidence, y compris en surnombre comme prévu dans le protocole.

La DG confirme que les retours de la DNID ou de la Centrale ont priorité sur une résidence d'Ile-de-France.

Les postes vacants à l'issue des mouvements de la filière fiscale au delà du 1^{er} septembre 2009 seront offerts aux agents de la filière gestion publique. Certains de ces postes pourraient ensuite être offerts à la filière fiscale par le biais des passerelles.

Par ailleurs, la DG a pris note de la notation en retrait pour les agents C du périmètre Domaines : « il y a un sujet sur la catégorie C ».

Elle enregistre aussi les attentes en matière de formation et s'engage à revoir avec l'E.N.T. les enseignements Domaines.

► **Sur l'indemnitaire**

Des différences de traitement existent entre les agents des deux filières : la question sera revue lors d'un prochain groupe de travail sur l'harmonisation indemnitaire en septembre.

► **Sur le bilan des effectifs**

Il est intéressant de noter quelques chiffres clés depuis le 1^{er} janvier 2007 jusqu'au 30 juin 2009, étant précisé que les chiffres de 2009 sont provisoires :

On constate que 30 mois après le transfert plus de 50 %, des agents sont « sortis » du périmètre, soit par des retours dans la filière fiscale (15 %), des départs en retraite essentiellement (23 %, notamment en catégorie A pour 30 %) et seulement 8 % ont opté. Le transfert aurait-il si peu séduit ? La fusion intervenue depuis le transfert aura sans nul doute conforté les agents dans l'attente d'y voir plus clair !

En tous cas, les chiffres ci dessus démontrent une mobilité d'ampleur à laquelle les besoins exprimés en matière de formation ne sont pas étrangers d'une part et confirment la demande faite par la CGT en 2006 d'avoir une visibilité de la démographie des agents transférés, question restée sans réponse...

	A	B	C	Total
Nombre d'agents dans le PMDF au 1er janvier 2007	772	460	509	1741
Agents ayant opté pour une intégration	80	31	27	138
Agents revenus dans la filière fiscale	54	93	110	257
Agents mutés sur un autre poste Domaine (1)	36	6	2	44
Agents partis en position (retraite, disponibilité, congé parental, etc)	232	92	79	403
Agents promus (concours et LA)	14	8	21	43
Total des agents sortis du PMDF	416	230	239	885
Agents encore dans le PMDF au 31/12	356	230	270	856
Agents hors PMDF mutés sur un poste Domaine (1)	203	109	93	405
Nombre de postes vacants à l'issue des mouvements de la filière fiscale, transférés à la FGP	97	72	122	291

(1) Le terme Domaine couvre les emplois Domaine et Cité

► **Sur les missions**

Le chef de service France Domaine « assume pleinement » les nouvelles orientations. Il a développé une argumentation visant à rassurer les organisations syndicales sur l'avenir des missions domaniales.

En bref, la notion d'Etat propriétaire induit de fortes exigences auxquelles France Domaine se doit de répondre et qui entraînent des charges nouvelles de travail, d'où externalisations, définitions de priorités et travaux décalés dans le temps.

Inutile de dire que le détail de cette argumentation se retrouve amplement dans les supports de communication de France Domaine...

Parmi les priorités, le service aux collectivités n'est pas remis en cause, mais en cas de conflit sur une évaluation, France Domaine estime judicieux le recours à une expertise par un opérateur privé.

Les interventions du service auprès des collectivités font l'objet de questionnements, notamment sur les SAFER, compte tenu des charges de travail et des priorités fixées aux effectifs disponibles.

La CGT ne partage pas ces méthodes et a exprimé ses désaccords, sans pouvoir convaincre ni d'ailleurs être convaincue par l'administration...

► **Les autres sujets abordés**

Les quatre heures de réunion n'ont pas suffi à approfondir l'ensemble des sujets et fiches inscrites à l'ordre du jour.

Les autres sujets ont donc été « survolés ».

Une étude va être engagée pour l'opportunité ou non de rattacher les pôles GPP à la DNID, laquelle possède un savoir faire en matière de successions vacantes. La CGT a demandé une réunion spécifique sur le sujet dès que les résultats de l'étude seront établis. Ces pôles créés en 2005 et rattachés aux T.G de région correspondantes pourraient ainsi connaître la même structuration que les Commissariats aux ventes. Affaire à suivre donc, tant pour les missions (cf le « partenariat » avec les notaires) que pour les règles de gestion des agents affectés dans ces pôles suprarégionaux.

L'encadrement régional par les RPIE, pour l'essentiel des Conservateurs des Hypothèques, répond selon France Domaine aux besoins nées des charges nouvelles pour la conduite de la politiques immobilière de l'Etat. Apparemment, ils ont été choisis en tenant compte de leur durée de service leur restant à accomplir (le passage en CH est effet souvent aussi rapide qu'une traînée de comète) et des évolutions prévisibles des C.H.

Le rôle de la BNED sera renforcé en particulier pour les opérations touchant aux cessions d'immeubles de la Défense.

Les difficultés liées à la mise en place de Chorus ont été évoquées : problème d'ergonomie de l'application, gestion de certaines opérations, nombres de licences... Sur ce sujet, comme sur les autres, la direction s'est voulue rassurante: pour elle, la situation s'améliorera rapidement. Surtout, elle a pris l'engagement d'associer les utilisateurs pour permettre à l'application d'évoluer.

Enfin, le chef de service France Domaine a informé les OS de la mobilisation du foncier public pour le logement social et qu'à ce titre, un chargé de mission était dévolu à plein temps à cet objectif. Une opération portant sur 12 ha venait d'être conclue en région parisienne quelques jours auparavant, après 10 ans de procédures.

Dont acte, mais les besoins en logement sociaux sont aujourd'hui tellement criants que l'une des priorités de France Domaine, développée par la CGT dès avant le transfert en 2006, devrait viser à leur satisfaction. Il s'agit en l'espèce d'une réelle mission de service public confiée au Domaine, trop souvent laissée en marge.

Montreuil, le 31 août 2009